LEURS NOMS SERONT AFFICHÉS AU TRIBUNAL DE BIR-MOURAD-RAÏS

Cinq magistrats refusent de se présenter devant la justice

Les cinq magistrats du Conseil d'Etat concernés par une action en réparation introduite par le magistrat Abdallah Haboul ne se sont pas présentés, hier, au tribunal civil de Bir-Mourad-Raïs.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - L'affaire qui oppose les magistrats du Conseil d'Etat, Atika Ferkani, Farouk Ghanem, Ahmed Djeloul, Farida Bouaroudj et Fafa Sid Lakhdar au magistrat Abdallah Haboul a été reportée, hier, par le tribunal civil de Bir-Mourad-Raïs au 24 octobre. Ce quatrième report consécutif est dû à l'absence des mis en cause. Il s'avère que ces derniers ont refusé d'accuser réception des notifications à comparaître adressées par huissier de justice. Face à cette situation, la juge a décidé de procéder à l'affichage de leurs noms au niveau du tribunal de Bir-Mourad-Raïs. Cette action en réparation engagée par Abdallah Haboul fait suite à la décision du Conseil supérieur de la magistrature de le priver d'une promotion.

Pour tenter d'obtenir gain de cause, le magistrat avait introduit, en 2006, un recours auprès du Conseil d'Etat. Dans sa réponse, le ministère de la Justice avait déclaré que cette requête était irrecevable car les décisions du Conseil supérieur de la magistrature ne peuvent faire l'objet d'un recours mais d'un pourvoi en cassation. Pour ce faire, le ministre s'est basé sur une jurisprudence rendue par le Conseil d'Etat. Mais il s'avère que cette jurisprudence, qui porte la référence 019886, n'a jamais été versée au dossier.

En juin 2007, la 2e chambre du Conseil d'Etat, où siégeaient les cinq magistrats, déclare irrecevable le pourvoi en cassation. Là aussi, ils se basent sur une jurisprudence rendue par leur juridiction, sauf que celle-ci porte la référence… 016886.

Le magistrat Haboul entame alors des démarches auprès du service de greffe du Conseil d'Etat afin d'obtenir les deux textes. En vain. Notons que cette action entre dans le cadre de la bataille juridique que mène Abdallah Haboul contre le ministre de la Justice, la présidente du Conseil d'Etat et plusieurs magistrats de haut rang.

T. H.

LUTTE ANTI-CANCER

Le professeur Bouzid tire la sonnette d'alarme

Selon le Pr Kamel Bouzid, chef du service d'oncologie médicale au centre Pierre et Marie Curie (CPMC), intervenant hier sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale ne joue pas le jeu pour gérer cette période transitoire avant la mise en œuvre effective du plan anti-cancer arrêté par le ministère de la Santé.

Photo : DR

La plupart des malades décèdent pour absence de prise en charge.

Lyas Hallas - Alger (Le Soir) - Le professeur Kamel Bouzid est parti de la situation «calamiteuse» du service de radiothérapie du CPMC pour évoquer, ensuite, la souffrance des cancéreux qui, à cause d'un rendez-vous éloigné, meurent plus tôt avant de subir la moindre séance de radiothérapie.

«Cette situation ne date pas d'hier mais de plusieurs mois pour ne pas dire des années. La question qui se pose est de savoir pourquoi sommes-nous arrivés là. C'est une situation que nous dénonçons depuis 15 ans. Alors, quelqu'un qui se présente aujourd'hui au service de radiothérapie ne subira sa première séance de radiothérapie qu'en mai ou juin 2012, soit plus de six mois après la chirurgie. C'est un délai inacceptable d'un point de vue cancérologique ou médical. Pour un cancer du rectum ou un cancer du col de l'utérus qui saigne, c'est plutôt une fumisterie. Il vaut mieux leur dire qu'on ne peut pas vous traiter», souligne-t-il. Et d'ajouter : «Je connais des médecins du service de radiothérapie qui pleurent tous les jours. Parce que, souvent, lorsqu'un médecin appelle le malade, trois ou quatre mois après avoir pris rendez-vous pour une radiothérapie, il apprend par le biais de sa famille qu'il est déjà mort».

«Les cancéreux ne se soignent nulle part»

Statistiquement parlant, le taux d'incidence du cancer en Algérie est de 110 pour 100 000 habitants. C'est ainsi qu'on enregistre 44 000 nouveaux cas par an, dont 28 000 nécessitant une radiothérapie. L'Algérie est ainsi, l'un des pays dont le cancer constitue réellement un problème de santé publique. Ce sont les chiffres communiqués par le ministre de la Santé lui-même lorsqu'il a présenté, en novembre 2010, le plan anti-cancer. Un plan qui consiste en la construction de centres anticancéreux, l'acquisition d'équipements et la formation de médecins spécialistes, du personnel paramédical et des techniciens pour la maintenance des équipements. Il sera complètement mis en en œuvre en 2014. En attendant la construction de ces nouveaux centres, les équiper et les pourvoir en personnels spécialisés, ce sont des dizaines de milliers de cancéreux qui, faute de soins, meurent chaque année. Tout simplement parce que les structures existantes ont, à peine, la capacité de traiter 8 000 patients. C'est que, théoriquement, 20 000 cancéreux ne vont pas être traités du tout, ce qui est inacceptable selon le Pr Bouzid. D'autant, affirme-t-il, que seuls les centres de Blida et Ouargla sont fonctionnels. Les autres, ceux de Constantine et d'Oran, sont dans une situation «lamentable», tout comme celui d'Alger. «A vrai dire, les cancéreux ne sont pris en charge nulle part. car, en attendant que les mesures prises dans le cadre du plan anticancer prennent effet, dans deux ou trois ans, ce sont 28 000 malades nécessitant une radiothérapie, dont le sort est lié aux rendez-vous éloignés». Or, arguant que ce genre de soins est disponible en Algérie, le ministère de la Sécurité sociale refuse toute prise en charge d'un cancéreux à l'étranger : «Nous avons interpellé le ministère concerné à maintes reprises et, à chaque fois, les responsables de ce ministère se défaussent et disent non.» Et d'insister : «Il faut que le ministère de la Sécurité sociale s'implique. Par des prises en charge à l'étranger durant cette période transitoire, et pas nécessairement en France. Et aussi, à travers la révision de la nomenclature et la tarification des actes médicaux, les actes chirurgicaux notamment, dont 70 % se font par les privés, et que la Sécurité sociale ne rembourse qu'à hauteur de 10 à 20 %.»

L. H.

DÉBUT DEMAIN DU PROCÈS OPPOSANT LA DGSN À ABM

La défense promet d'importantes révélations

Reporté deux fois de suite, le procès de l'ex-chef de l'unité aérienne de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), Oultache Chouaïb, accusé dans une affaire de «malversation» en 2007 au profit de la société Algerian Business Multimedia (ABM), est attendu pour demain. Au total, 25 personnes auront à répondre des chefs d'inculpation de passation de marchés publics en violation de la législation.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) -Attendu pour le 28 septembre dernier, le procès en question a été reporté sous quinzaine, soit pour le 12 octobre prochain, une requête de la défense qui avait demandé à la présidente du tribunal de «mettre à sa disposition un rapport signé par le défunt Ali Tounsi relatif à cette affaire».

Il s'agit d'un rapport rédigé par la commission désignée par l'ex-directeur général de la Sûreté nationale Ali Tounsi pour enquêter sur cette «malversation». En somme, vingt-cinq personnes, dont dix-neuf fonctionnaires de police, devaient dès lors répondre des chefs d'inculpation de passation de marchés publics en violation de la législation, dilapidation de deniers publics et trafic d'influence.

Selon l'ordonnance de renvoi, les faits portent sur la passation de marchés «douteux» d'achat d'équipements informatiques par la Direction générale de la Sûreté nationale auprès de la société ABM. Selon l'accusation, «Oultache Chouaïb a usé de son influence sur la commission d'évaluation technique des offres où il siégeait pour qu'elle choisisse la société ABM dans laquelle son gendre est actionnaire et également directeur-général adjoint».

Des accusations que récusent les avocats de la défense. En effet, pour cette dernière, «il n'y a pas eu "de violation de la réglementation des marchés" ni collusion d'intérêts puisque le "gendre d'Oultache ne détenait que 1,2% des actions d'ABM"». Quant aux trois autres prévenus, qui sont les premiers responsables d'ABM, ils sont accusés de complicité dans la dilapidation de deniers publics.

L'affaire porte sur des marchés de fourniture de matériel informatique attribués de gré à gré à la société ABM, après un appel d'offres déclaré infructueux.

Dans sa plaidoirie devant la chambre d'accusation, la défense avait indiqué que le marché a été validé par la commission des marchés (visa n° 69/2009) ainsi que par le contrôleur financier de l'Etat, dont le visa est immatriculé 4648 du 01/07/2009.

Le contrat a été approuvé également par Ali Tounsi le 6 juillet 2009. «La commande a été donc livrée. Le premier bon de commande qui a été émis par la DGSN pour 16 millions de dinars a été honoré, et une caution de bonne exécution de 3 millions de dinars a été déposée», indique-t-on. Le marché de gré à gré est justifié, ajoute-t-on, par le fait que ABM est le distributeur principal d'EPSON, présentant les meilleures garanties sur le marché algérien. «ABM a été mandatée officiellement par EPSON afin de livrer le consommable à la DGSN», poursuit une source proche d'ABM.

La défense s'est également interrogée si «véritablement un préjudice a été causé à la DGSN, puisque la marchandise a été livrée à temps et suivant les conditions préalablement fixées par les deux parties contractantes» ?

Cela dit, il est à rappeler que cette affaire a connu des rebondissements en août 2010, quand Mohamed Antri-Bouzar, président du conseil d'administration de la société informatique ABM, a été interpellé et placé sous mandat de dépôt par un magistrat du tribunal de Bab El Oued. Suite à cela, l'affaire a été instruite par le pôle judiciaire du Centre, dont relèvent les juridictions du Centre.

A. B.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Une hausse de 30% est attendue en 2012, selon l'UGCAA

En raison de la densification des importations, notamment celles des produits alimentaires, l'Union générale des commerçants algériens prévoit une hausse des prix de 30% des produits alimentaires fortement consommés par les Algériens.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - «En dépit du fait que le dossier de la production nationale a été inscrit à l'ordre du jour de la tripartite, nous n'avons enregistré aucun résultat concret pour cette production», a déclaré M. Boulenouar, porte-parole de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA). Ce dernier, évoquant la faiblesse de la production qui n'arrive pas à répondre aux besoins des consommateurs et en parallèle une hausse vertigineuse des importations, expliquera qu'une hausse des prix des produits alimentaires de première nécessité est inévitable dès le début de l'année prochaine. «Les importateurs ont été encouragés par la politique économique du gouvernement et ses récentes décisions qui tendent à vouloir calmer le front social depuis les dernières émeutes», notera M. Boulenouar. Ce dernier expliquera, par ailleurs, que les importateurs profitent du fait que leur marge bénéficiaire ne soit pas clairement définie, pour gonfler les prix. «Les importateurs surestiment les prix des produits, notamment ceux des produits alimentaires. Ils avancent aussi l'argument de la hausse des prix sur le marché mondial pour expliquer la flambée des prix, mais pourquoi ne baissent-ils pas ces mêmes prix quand il y a une accalmie sur le marché mondial ?», s'interroge M. Boulenouar qui évoquera «une spéculation et une importante manipulation des marges bénéficiaires au niveau des importations». Pour le porte-parole de l'UGCAA, «les démarches du gouvernement sont faibles face aux importateurs qui imposent leur diktat». Il précisera, en outre, qu'il existe 35 000 sociétés d'import-export et 30 000 d'entre elles ne font que de l'importation. 3 000 importateurs sont spécialisés dans les fruits et légumes et 6 000 importent les viandes, annonce M. Boulenouar qui dénoncera la facilitation accordée aux importateurs par rapport aux producteurs et investisseurs. «Il y a actuellement un grand nombre de producteurs qui sont décidés à vendre leur matériel de production pour se reconvertir dans l'importation», dira le porte-parole de l'UGCAA. Il annoncera aussi que le volume des importations devrait atteindre les 10 milliards de dollars pour ce qui est des produits alimentaires contre 7 milliards de dollars en 2011.

Toujours concernant l'augmentation des prix, le prix du mouton devrait connaître une hausse de 1 500 à 2 000 DA par rapport aux prix affichés l'Aïd dernier.

F.-Z. B.